# Union des Médecins spécialistes en Stomatologie et Chirurgie Maxillo Faciale (UMSC)

**79, rue de Tocqueville 75017 Paris**

**Tel : 01 44 29 01 23/ Contact : dujarric.francis@wanadoo.fr**


## Modifications des activités d'exercice libéral en rapport avec le passage en stade 3 de l'épidémie du COVD-19

Les médecins spécialistes en Chirurgie maxillo faciale, Stomatologie, Chirurgie orale ont déprogrammé leur activité chirurgicale ou médicale non urgente et sans préjudice de perte de chance pour les patients. Ils poursuivent la prise en charge des urgences.

Nous restons mobilisés pour poursuivre la prise en charge de nos patients dans notre champ de compétence et d'expertise. Nous nous tenons à disposition de la population pour répondre à la demande massive de soins liés à l'infection à COVID-19. Nous sommes nombreux à avoir mis en place des mesures de protection pour les consultations physiques afin de protéger soignants, personnels des cabinets médicaux et patients. Malheureusement, il y a encore des difficultés d'approvisionnement en masques chirurgicaux et les masques FFP2 ne sont pas encore disponibles. Nous demandons aux ARS de mettre à notre disposition, de toute urgence, les moyens de protection et les masques promis par le Ministre de la Santé d'autant plus que **notre spécialité est particulièrement exposée** à la contamination.

L'**objectif** est de **d'éviter un afflux de patients aux urgences hospitalières** qui sont déjà surchargées où le risque de contagiosité est élevé par une concentration humaine en espace clos.
Nous pouvons donc prendre en charge des patients en respectant certaines règles d'activité et de précautions d'hygiène ce qui **doit éviter des déplacements inutiles** facteurs de contagiosité et de diffusion de l'épidémie.

Les activités de consultations (non invasives) peuvent être maintenues permettant de répondre aux inquiétudes et interrogations des patients, et proposer des traitements pour soulager douleurs et infections.

Les activités invasives doivent être réservées à la prise en charge des algies, des pathologies infectieuses qui ne peuvent plus attendre après l'échec des traitements non invasifs.
Bien évidemment la prise en charge des patients doit répondre dans les cabinets médicaux aux règles de distanciation et aux règles de protection des soignants et des personnels des cabinets médicaux.

Vous trouverez en pièce jointe le document proposé par la SFSCMFCO « faire front pour faire face ».

Le bureau de l'UMSC